



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-huitième session

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 19 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire
de conseil scientifique et technologique
sur sa cinquante-huitième session**

Rapporteuse : Zita Kassa Wilks (Gabon)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a tenu sa cinquante-huitième session du 5 au 15 juin 2023 au Centre de conférence international de Bonn (Allemagne).

2. Le Président du SBSTA, Harry Vreuls (Royaume des Pays-Bas), a ouvert la session le lundi 5 juin et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à Kakhberi Mdivani (Géorgie), en sa qualité de vice-président, et à Zita Kassa Wilks (Gabon), en sa qualité de rapporteuse.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 5 juin, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté¹. Comme suite aux consultations sur l'ordre du jour provisoire tenues avec les Parties avant l'ouverture de la session et pendant la session, le Président a proposé, à la 3^e séance, le 14 juin, que le SBSTA adopte l'ordre du jour provisoire, à l'exception du point 18, étant entendu que les discussions tenues lors des consultations informelles sur le Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes à la présente session seront consignées dans une note informelle que le Président du SBSTA et le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre publieront conjointement sous leur

¹ FCCC/SBSTA/2023/1.



propre autorité, et que l'intitulé du point 9 sera modifié oralement pour devenir « Programme de travail sur la transition juste visé aux paragraphes pertinents de la décision 1/CMA.4 ».

4. Sur proposition du Président, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant² :
1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - d) Activités prescrites.
 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
 4. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement*.
 5. Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation visé dans la décision 7/CMA.3*.
 6. Questions relatives au Réseau de Santiago établi au titre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.
 7. Recherche et observation systématique.
 8. Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris*.
 9. Programme de travail sur la transition juste visé aux paragraphes pertinents de la décision 1/CMA.4*.
 10. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire*.
 11. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
 12. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
 - a) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
 - b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
 13. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 2/CMA.3.
 14. Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision 3/CMA.3.
 15. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.
 16. Coopération avec d'autres organisations internationales.
 17. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

² Les points de l'ordre du jour qui sont communs aux cinquante-huitième sessions des organes subsidiaires sont signalés par un astérisque.

18. Questions diverses.
19. Clôture et rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 18 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 19 de l'ordre du jour)

5. À sa 4^e séance, le 15 juin, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de la session et a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président, et à le faire distribuer à l'ensemble des Parties.
-